

S.Mi.D.D.E.V

SYNDICAT MIXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'EST-VAR
POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2024

Nombre de membres en exercice :	Date de publication :	Date d'envoi à la Préfecture :
12	28 FEV. 2024	28 FEV. 2024

Le vingt-trois février deux mille vingt-quatre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var pour le Traitement et la valorisation des déchets ménagers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Gilles LONGO, Président.

Date de convocation des délégués : le seize février deux mille vingt-quatre.

Présents :Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :

Monsieur Gilles LONGO, Président, Délégué titulaire

Madame Sylvie BLANC, 1^{ère} Vice-Présidente, Déléguée titulaire

Monsieur Gérard BONNAL, Délégué titulaire

Monsieur Bernard SABY, Délégué titulaire

Monsieur Charles MARCHAND, Délégué titulaire

Monsieur Yoann GNERUCCI, 2^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Madame Eve STEINMETZ, Déléguée suppléante

Communauté de Communes du Pays de Fayence :

Monsieur René BOUCHARD, 4^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Monsieur Jean-Yves HUET, Délégué titulaire

Représentées :

Madame Sonia LAUVARD, Déléguée titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Charles MARCHAND, Délégué titulaire

Madame Jacqueline SANCHEZ, Déléguée titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Gilles LONGO, Président

Absents excusés :Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :

Monsieur Jean-François MOISSIN, 3^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Monsieur Kader MERIMECHE, Délégué titulaire

Assistaient également à la séance :

Madame Natacha FLEURY, Directrice du SMiDDEV

Madame Nathalie LACUBE, Eco-conseillère du SMiDDEV

Madame Magali MERLINO, Rédacteur du SMiDDEV

Madame Audrey ARDOUVIN, Chargée de communication du SMiDDEV

Délibération n°2024/798 :
Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2023.

Objet : Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2023.

Monsieur le Président expose :

Par délibération n°2022/731 du 20/05/2022, le Comité Syndical du SMIDDEV a autorisé son président à signer une convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le CFU a pour but de simplifier et rationaliser l'information financière, budgétaire et comptable, et remplace le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

Conformément à l'article 242 I de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 - art. 205 (V), le CFU se substitue à partir de l'exercice 2024 et au titre de ce même exercice au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le CFU est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le Président selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif.

De ce fait, conformément aux dispositions de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical arrête le CFU qui lui est annuellement présenté par son Président. Il entend, débat et arrête les comptes.

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose par ailleurs que dans la séance où le CFU est débattu, le Comité Syndical élit son Président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

6

Le Comité Syndical :

Oui l'exposé qui précède,

Après avoir élu à l'unanimité sa Présidente en la personne de Madame Sylvie BLANC,

Après AVOIR DEBATTU sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Après que Monsieur Gilles LONGO se soit retiré,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés.

ADOPTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 tel que résumé ci-après :

Section d'investissement

Solde des réalisations de l'exercice N → (-) 5 665 160 72€

Résultats antérieurs reportés → 9 677 004 90€

Solde d'exécution de la section d'investissement N → 4 011 844 18

Solde à échéance de la section d'investissement N → 4 011 844,18
Solde des restes à réaliser d'investissement N → (-) 8 108 285,17 €

Solde cumulé de la section d'investissement → (-) 4 096 440 99€

Section de fonctionnement

Solde des réalisations de l'exercice N → 5 505 114,91€

Résultats antérieurs reportés → 3 011 395,83€

Résultat de clôture de la section de fonctionnement → 8 516 510,74€

RESULTAT CUMULE 2023 (Résultat de fonctionnement + Résultat d'investissement)

+ 4 420 069,75€

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var.

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 23 février 2024.

*Pour extrait certifié conforme
A Fréjus, le 23 février 2024*

*Le Président,
Gilles LONGO*



Établissement public de traitement
et de valorisation des déchets
Parc d'activités Le Capitou - Pôle BTP
32, allée Sébastien Vauban
CS 60064 - 83606 Fréjus Cedex

AR Prefecture

083-258300581-20240223-DELIB2024_798-DE
Reçu le 28/02/2024

SMIDDEV - Principal - CFU - 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

SMIDDEV : SMIDDEV (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 25830058100067

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE DE L'ESTEREL

M. 57

Compte financier unique
Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents	12

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	13
Vue d'ensemble	
A1.1 - Dépenses d'investissement	14
A1.2 - Recettes d'investissement	15
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	16
A2.2 - Recettes de fonctionnement	17
Vue détaillée	
B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

III - Etats financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	26

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée	
A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	27
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	29
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
B - Etats annexés patrimoniaux	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	31
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	32
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	36
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	37
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	38
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	40
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	41
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	42
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	43
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	44
B3.1 - Etat des provisions constituées	45
B4 - Etat des charges transférées	47
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	48
B6 - Prêts	49
B7.1 - Etat des emprunts garantis	50
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	51
B8.1.1 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	52
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	53
B8.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé	54
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	55
B8.5 - Etat des engagements reçus	56
B9 - Etat du personnel	57
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	60

AR Prefecture

083-SMIDDEV-Principal-CEU - 2023
083-258300581-20240223-DELIB2024_798-DE

Reçu le 28/02/2024

B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement

61

B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement

62

C - Etats annexés budgétaires

63

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses

64

C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes

66

C2.1 - Situation des AP

67

C2.2 - Situation des AE

D - Autres éléments d'information

68

D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale

69

D2.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

70

D5 - Gestion des fonds européens

71

D7 - Actions de formation des élus

72

D8 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes

73

D10 - Identification des flux croisés

74

D11.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement

75

D11.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

75

E - État des Contrôles du Compte Financier

Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations,

la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques		Informations fiscales (N-2)	
		Collectivité	
Population totale		Valeurs	
		1209 9	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)			
Ratios de niveau		Valeurs	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population		
2	Recettes réelles de fonctionnement / population		
3	Dépenses d'équipement brut / population		
4	Encours de dette / population (2)		
5	DGF / population		
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)		
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)		
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)		
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)		
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)		
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)		

- (1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).
- (2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.
- (3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I

B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes				
Prévision budgétaire totale	A	14 507 858,25	20 374 976,30	34 882 834,55
Recettes réalisées (1)	B	7 662 257,37	21 223 665,07	28 885 922,44
Restes à réaliser	C	2 379 888,89	0,00	2 379 868,89
Dépenses				
Autorisation budgétaire totale	D	24 184 863,15	23 386 372,13	47 571 235,28
Dépenses réalisées (1)	E	13 327 418,08	15 718 550,16	29 045 968,25
Restes à réaliser	F	10 488 154,06	0,00	10 488 154,06
Définition entre les titres et les mandats	G = B – E	-5 685 160,72	5 505 114,91	-160 045,81
Résultats antérieurs reportés	H	9 677 004,90	3 011 395,83	12 688 400,73
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G + H	4 011 844,18	8 516 510,74	12 528 354,92
Définition entre les restes à réaliser	I = C - F	-8 108 285,17	0,00	-8 108 285,17
Résultat cumulé	G + H + I	-4 086 440,99	8 516 510,74	4 420 069,75

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
DETERMINATION DU RÉSULTAT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE

Section de fonctionnement		Montant	
A Solde des réalisations de l'exercice N précédent du signe + (excédent) ou – (déficit)		5 505 114,91	I
B Résultats antérieurs reportés			
Ligne 002 du compte financier N		3 011 395,83	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)			
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a)		8 516 510,74	
= A+B			
Section d'investissement			
D Solde des réalisations de l'exercice N précédent du signe + (excédent) ou – (déficit)		-5 665 160,72	
E Résultats antérieurs reportés			
Ligne 001 du compte financier N		9 677 004,90	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)			
F Solde d'exécution de la section d'investissement N			
F = D+E, précédé de + ou -		4 011 844,18	
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)		-8 108 285,17	
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G)			
NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement		-4 096 440,99	

- (a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation
 (b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉGIALITÉ**

B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I

B3.2

083-258300581-20240223-DELIB2024_798-DE
Reçu le 28/02/2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
	SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)
018	RSA	10 488 154,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
17	Opération d'équipement n° 17	241 346,43
18	Opération d'équipement n° 18	8 585 174,91
20	Opération d'équipement n° 20	1 187 476,57
21	Opération d'équipement n° 21	69 440,43
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	112 680,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	255 601,58
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	36 434,14
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la complébilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

- INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES		I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)
018	RSA	2 379 868,89
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues)	1 879 868,89
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00 0,00
Taxe sur les permis de conduire	Gazole	0,00	0,00	0,00 0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00 0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00 0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00 0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00 0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00 0,00
Part départementale des ressources				
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00 0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00 0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00 0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00 0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00 0,00
Part communale des ressources				
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00 0,00
TFPB		0,00	0,00	0,00 0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00 0,00
CFE		0,00	0,00	0,00 0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00 0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détalier les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

SMIDDEV - Principal - CFU - 2023

II – EXECUTION BUDGETAIRE MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau de l'article (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau de l'article (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : -

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du ...

II – EXÉCUTION BUDGETAIRE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR n-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018 RSA		0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)		154 920,00	42 240,00	27,27	112 680,00
204 Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles		756 679,41	501 077,83	66,22	255 601,58
22 Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours		39 434,14	3 000,00	7,61	36 434,14
	Total des opérations d'équipement (2)	21 217 457,47	11 134 019,13	52,48	10 083 438,34
	Total des dépenses d'équipement	22 168 491,02	11 680 336,96	52,69	10 488 154,06
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		2 000 000,00	1 630 709,00	81,54	0,00
18 Crête de liaison : affectation (BA, région)		0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 000 000,00	1 630 709,00	81,54	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	24 168 491,02	13 311 045,96	55,08	10 488 154,06
040 Opérations ordre transf. entre sections (4)		16 372,13	16 372,13	100,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	16 372,13	16 372,13	100,00	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	24 134 863,15	13 327 418,09	55,11	10 488 154,06
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
	Total des dépenses de la section d'investissement	24 134 863,15	13 327 418,09		10 488 154,06

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

II – EXÉCUTION BUDGETAIRE
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE
II**A1.2**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N°1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au
					31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 150 000,00	1 270 131,11	40,32	1 879 868,88
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 699 486,12	5 699 046,23	100,04	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 346 486,12	6 969 177,34	74,56	2 379 868,89
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	4 468 292,10			
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	693 080,03	693 080,03	100,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		5 161 372,13	693 080,03	13,43	52,81
Total des recettes d'investissement de l'exercice		14 507 858,25	7 662 257,37		2 379 868,89
001 Solde d'exécution positif reporté		9 677 004,90			
Total des recettes de la section d'investissement		24 184 863,15	7 662 257,37		2 379 868,89

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-35 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémorise, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

II – EXÉCUTION BUDGETAIRE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	15 520 500,00	13 373 675,52	0,00	13 373 675,52	86,17	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 114 000,00	945 900,91	0,00	945 900,91	84,91	0,00
014	Atténuations de produits APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	90 500,00	68 388,90	0,00	68 388,90	0,00	0,00
65	Frais fonctionnement des groupes délivrés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586							75,57
Total des dépenses de gestion des services		16 725 000,00	14 387 965,33	0,00	14 387 965,33	86,03	0,00
66	Charges financières	1 500 000,00	478 820,30	158 684,50	637 504,80	42,50	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		18 225 000,00	14 866 785,63	158 684,50	15 025 470,13	82,44	0,00
023	Virement à la section d'investissement	4 468 292,10					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	693 080,03	693 080,03	0,00	693 080,03	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		5 161 372,13	693 080,03	0,00	693 080,03	13,43	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		23 386 372,13	15 559 865,66	158 684,50	15 718 550,16	67,21	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		23 386 372,13	15 559 865,66	158 684,50	15 718 550,16	67,21	0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RI 043

II – EXÉCUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au
							31/12 (1)
013	Atténuations de charges	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	20 341 604,17	21 067 863,37	0,00	21 067 863,37	103,57	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	112 189,82	0,00	112 189,82	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	16 000,00	27 229,75	0,00	27 229,75	170,19	0,00
Total des recettes de gestion des services		20 358 604,17	21 207 292,94	0,00	21 207 292,94	104,17	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		20 358 604,17	21 207 292,94	0,00	21 207 292,94	104,17	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	16 372,13	16 372,13	0,00	16 372,13	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		16 372,13	16 372,13	0,00	16 372,13	100,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		20 374 976,30	21 223 665,07	0,00	21 223 665,07	104,17	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	3 011 395,83					
Total des recettes de la section de fonctionnement		23 386 372,13	21 223 665,07	0,00	21 223 665,07	104,17	0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF = D/040

II – EXECUTION BUDGETAIRE
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 17(1)
 LIBELLE : REHAUSSE SITE 3 ET TX PHASES 1/2/3 ET 4

Chap / art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	
DEPENSES						
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 507 023,65	A 2 265 677,20	0,00	241 346,43	B 12 417 359,97
2031	Frais d'études	193 062,00	11 280,00	0,00	181 782,00	613 757,54
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	193 062,00	11 280,00	0,00	181 782,00	613 757,54
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	2 313 961,63	2 254 397,20	0,00	59 564,43	11 803 612,43
2315	Install...matériel et outill...technique	2 313 961,63	2 254 397,20	0,00	59 564,43	11 803 612,43

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTÉES (5)		0,00	C	0,00	0,00	0,00 D 1 500,4
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (recues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
2315	Install., matériel et util. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A	-2 265 677,20 D - B
		-12 415 869,97

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 1649.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

 OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 18(1)
 LIBELLE : Projet Construction Unité de V

Eléments afférents à l'exercice

Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Realisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DÉPENSES						
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 333 344,45	A 6 748 169,54	0,00	8 585 174,91	B 23 087 325,00
2031	Frais d'études	0,00	111 346,64	0,00	0,00	1 374 851,36
2033	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 371 525,41
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 325,92
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	15 333 344,45	6 636 822,90	0,00	8 585 174,91	21 712 973,73
2315	Install., matériel et outill. technique	15 333 344,45	6 636 822,90	0,00	8 585 174,91	21 712 973,73

Pour mémoire

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	
TOTAL RECETTES AFFECTÉES (5)		0,00	C	0,00	0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (recues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde du financement (7)		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses		C - A	-6 748 169,54	D - B	-23 087 825,09

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 186 et 18449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20(1)
LIBELLE : Contrôle digue lagune à lixiviat

Eléments afférents à l'exercice

Chap/ art. (2)	Libellé	Pour mémoire				
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES						
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 307 648,96	A	2 120 172,39	0,00	1 187 476,57
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	3 307 648,96		2 120 172,39	0,00	1 187 476,57
					1 187 476,57	7 670 523,43

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C	0,00	0,00 D
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (recues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations recues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde du financement (7)		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses		C - A	-2 120 172,39	D - B	-7 670 523,43

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détiller les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
 (4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
 (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (6) Saut 1 65, 166 et 15449.
 (7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 21⁽¹⁾
LIBELLE : EXTENSION PLATEFORME DE DECHETS VERTS

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Realisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	
DÉPENSES						Cumul des réalisations (4)
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	69 440,43	A 0,00	0,00	69 440,43	B 654 889,33
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst...matériel,outil, techniques	48 900,00	0,00	0,00	48 900,00	39 459,57
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	48 900,00	0,00	0,00	48 900,00	39 459,57
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install...matériel et outill. technique	20 540,43	0,00	0,00	20 540,43	615 429,76
		20 540,43	0,00	0,00	20 540,43	615 429,76

		Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire		
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (recues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Solde du financement (7)		Pour l'exercice		En cumulé		-654 889,33	
Recettes – Dépenses		C - A		0,00 D - B			

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

III – ÉTATS FINANCIERS
ANNEXE

III

C

L'annexe est une pièce jointe au Compte financier unique pour les collectivités expérimentant la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**PRÉSENTATION CROISÉE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE****IV****A1**

Chapitre nature	Libellé	Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeu., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES									
10	Dotations, fonds divers et réserves	840 451,44	525 837,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
16	Emprunts et dettes assimilées	840 451,44	474 282,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	14 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
21	Immobilisations corporelles	0,00	34 155,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	6 969 177,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
REVENUS									
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	5 639 046,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
13	Subventions d'investissement	0,00	1 270 131,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0

IV – ÉTATS ANNEXÉS**PRÉSENTATION CROISÉE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)**

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL	
							A1	IV
	DÉPENSES							
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	11 944 757,15	0,00		13 311 045,55	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	315 975,35	0,00		1 630 709,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	150 466,64	0,00		164 866,64	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	466 922,67	0,00		501 077,88	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	11 011 392,49	0,00		11 014 392,49	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
	REÇETTES							
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		6 969 177,34	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		5 699 046,23	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 270 131,11	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS**PRÉSENTATION CROISÉE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****IV****A2**

Chapitre nature	Libellé	Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeu., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES									
011	Charges à caractère général	0,00	1 108 882,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	945 900,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
65	Autres charges de gestion courante	0,00	63 302,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
66	Charges financières	189 447,17	239 979,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	733 920,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
REVENUS									
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	706 690,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	27 225,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION CROISÉE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL	
								A2	IV
DEPENSES									
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	12 477 956,74	0,00			15 025 470,13
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	12 264 792,68	0,00			13 373 675,32
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			945 900,91
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,01
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	5 085,91	0,00			68 388,91
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,01
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	208 078,15	0,00			637 504,81
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
REÇETTES									
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	20 473 372,92	0,00			21 207 292,94
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	112 199,82	0,00			21 067 863,37
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			112 199,82
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			27 229,75
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE****DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des remboursements N			Encours restant dû au 31/12/N
			Montant des tirages N	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B1.2

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de filie	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux actuelisé (5)	Taux initial	Péri- odicité des rembour- gements (6)	Devises	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie de prun- gues (8)
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				35 673 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)				35 673 000,00									
00601335301	CREDIT AGRICOLE	24/10/2017	20/06/2018	2 800 000,00	F			1.400	1.400	EUR	A	P	A-1
00601511100	CREDIT AGRICOLE	07/11/2018	15/12/2018	300 000,00	F			0.870	0.870	EUR	A	P	A-1
00601913378	CREDIT AGRICOLE	16/04/2019	12/03/2019	620 000,00	F			1.700	1.700	EURIBOR	T	P	A-1
00602057256	CREDIT AGRICOLE	16/12/2020	15/09/2019	1 600 000,00	F			1.540	1.540	EUR	T	P	A-1
00602267504 - 9M€	CREDIT AGRICOLE	01/11/2023	9 000 000,00	9 000 000,00	F			0.540	0.540	EUR	A	P	A-1
102800 - 13M€	CAISSE DES DEPOTS	31/07/2019	13 000 000,00	V				1.760	1.760	EUR	A	P	A-1
A1015684	CAISSE D'EPARGNE	04/11/2015	25/03/2016	500 000,00	F			2.590	2.590	EUR	T	P	A-1
A1015685	CAISSE D'EPARGNE	04/11/2015	25/03/2016	355 000,00	F			2.590	2.590	EUR	T	P	A-1
A1016077	CAISSE D'EPARGNE	03/02/2016	25/05/2016	500 000,00	F			2.000	2.000	EUR	T	P	A-1
A1019304 - 7M€	CAISSE D'EPARGNE	01/02/2020	25/05/2021	7 000 000,00	R	LIVRETA	1.250	1.250	EUR	S	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de dirige sur l'igne de trésorerie (total)				0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)				0,00									

SMIDDEV - Principal - CFU - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel			
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00							
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00							
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					€ 152 000,00							
1681 Autres emprunts (total)					€ 152 000,00							
5113086 CAISSE DES DEPOTS	07/04/2016	01/06/2017	R	LIVRET A	1,750	1,750	EUR	A	C	N	A-1	
5113105 CAISSE DES DEPOTS	29/09/2015	01/11/2017	R	LIVRET A	1,750	1,750	EUR	A	C	N	A-1	
5113106 CAISSE DES DEPOTS	18/12/2016	01/02/2017	R	LIVRET A	1,500	1,500	EUR	A	C	N	A-1	
5187916 CAISSE DES DEPOTS		01/10/2019	R	LIVRET A	1,750	1,750	EUR	A	C	N	A-1	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00							
1687 Autres dettes (total)					0,00							
Total général					41 825 000,00							

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunt à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer la périodicité progrèsif, F pour finie, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC-B-1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
								Type de taux (12)	Capital	Charges d'intérêt (15)	
163 Emprunts et dettes au 31/12/N											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,0
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		30 808 623,42					1 425 642,33	705 556,19	0,00
00801335301	N	0,00	A-1	2 213 028,82	19,00	F		1 400	101 104,84	32 410,46	0,00
00801511100	N	0,00	A-1	123 126,90	4,00	F		0,870	30 120,89	1 333,26	0,00
00801913378	N	0,00	A-1	484 129,44	15,00	F		1,700	28 103,81	8 529,43	0,00
00802057256	N	0,00	A-1	1 281 619,21	15,70	F		1,540	72 666,43	20 437,69	0,00
00802267504 - 9M€	N	0,00	A-1	6 975 636,95	11,96	F		0,540	613 986,16	40 983,48	1 464,88
102800 - 13M€	N	0,00	A-1	12 827 979,58	39,00	V		4,010	172 020,42	391 300,00	41 552,74
A1015684	N	0,00	A-1	330 286,52	11,99	F		2,590	23 179,76	8 930,84	0,00
A1015685	N	0,00	A-1	235 182,32	11,99	F		2,590	16 364,90	6 305,18	83,88
A1016077	N	0,00	A-1	121 350,90	2,39	F		2,000	52 209,77	3 081,27	0,00
A1013304 - 7M€	N	0,00	A-1	6 217 383,28	17,40	R	LIVRETA	3,500	315 575,35	193 244,56	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	235,98
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
166 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		4 903 200,04					205 056,66	130 432,00	0,00
											76 405,80

AR Prefecture

083-258300581-20240223-DELIB2024_798-DE
Reçu le 28/02/2024

SMIDDEV - Principal - CFU - 2023

(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Emprunts et dettes au 31/12/N				Amortissement de l'exercice		
				Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Taux d'intérêt		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
								Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital (15)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		4 903 200,04				205 066,66	130 432,00	0,00
5113086	N	0,00	A-1	269 866,69	23,00	R	LIVRET A	4,000	11 733,33	5 652,00
5113105	N	0,00	A-1	766 666,69	23,00	R	LIVRET A	4,000	33 333,33	24 000,00
5113106	N	0,00	A-1	1 533 333,31	23,00	R	LIVRET A	3,000	66 666,67	28 000,00
587916	N	0,00	A-1	2 333 333,35	25,00	R	LIVRET A	4,000	93 333,33	72 800,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		35 711 823,46				1 630 708,99	836 968,19	0,00
										158 664,50

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICGB/10150/77C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (cest-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décalés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de filie	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Cout de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au cours de l'exercice (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% pa type de taux session capital restant
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,0
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00											
Option déchange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00											
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00											
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00											
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,0

(1) Repartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Cout de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 688.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 788.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXES PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV**B1.4****TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	(1) Indices sous-jacents	(2) Indices zone euro	(3) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(4) Ecart d'indices zone euro	(5) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors-zone euro	(6) Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (wave).	Nombre de produits % de l'encours	14 99,99	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	35 711 823,46		0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swapition)	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne : indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert						Instrument de couverture				Primes payées pour l'achat d'option
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00
Total		0,00					0,00				0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B1.5

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE****B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Catégorie d'emprunt (8)
		Taux payé Index (5)	Niveau de taux (6)	Taux reçu (7) Index	Niveau de taux (8)	
Taux fixe (total)						0,00
Taux variable simple (total)						0,00
Taux complexe (total) (2)						0,00
Total						0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV**B1.5****IV****B1.5**

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV
B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt	Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de filie	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)	Annuité de l'exercice	Périodicité des remboursements (6)	Type de taux (7)	Index de taux (8)	Niveau de taux (9)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	ICNE de l'exercice
							Année	Profil	Type de taux										
Total des dépenses au c/166					0,00	0,00											0,00	0,00	
Refinancement de dette (3)																			
Total des recettes au c/166					0,00	0,00											0,00	0,00	
Refinancement de dette (4)																			

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouveau emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques ayant réaménagé des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

B – ÉTATS ANNEXES PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N**IV – ÉTATS ANNEXES**
IV – ÉTATS ANNEXES PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années	Taux (2)			Contrat renégocié	Nominal	Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (5)	Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Amortissement payé dans l'exercice(s) y à fin(s)
					Contrat initial		Contrat renégocié						
					Type de taux initial (3)	Type de taux act. (4)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial (5)	Contrat renégocié			
Total									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrir les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euronext 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement constant, indiquer : C pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X autre.

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME**IV – ÉTATS ANNEXÉS**
IV – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME**DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Intérêts (3)	Dont Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aubriès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aubriès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				0,00	0,00

(1) Il s’agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l’emprunt au profit d’un autre organisme sans qu’il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s’agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS****MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLÉE	Délibération du
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	2031 frais études	2
L	205 Concessions et droits similaires	2
L	2128 Autres agencements et agencements de terrains	15
L	2135 Inst. générales Agencement, Aménagement	10
L	2145 Construction sur sol d'autrui	21/03/2002
L	21532 Réseaux d'assainissement	15
L	2158 Autres installation et outillages	20
L	2182 Matériel de transport	15
L	2183 Matériel de bureau et informatique	5
L	2184 Mobilier	5
		10

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUÉES****IV**
B3.1**PROVISIONS CONSTITUÉES AU 31/12/N**

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions de l'exercice (1)	Montant des reprises de l'exercice	Montant des provisions constituées au 31/12/N
					D = A + B + C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
-des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
-des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
-des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
-des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
-des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
-des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
-des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
-des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS					

- (1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
- (2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFERÉES****ETAT DES CHARGES TRANSFERÉES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (cf 6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (cf 6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

	IV
	B5

SMIDDEV - Principal - CFU - 2023

IV

B6

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRÉTS****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – EMPRUNTS GARANTIS

IV

B7.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Periodicité des remboursements (2)	Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice		
								Taux initial	Taux index	Taux actuel (5)					
Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)	En capital	
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors loements sociaux)				0,00	0,00									0,00	0,0
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors loements sociaux)				0,00	0,00									0,00	0,0
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social				0,00	0,00									0,00	0,0
TOTAL GENERAL				0,00	0,00									0,00	0,00

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle; B : bimestrielle; T : trimestrielle; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés),

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D’ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D’EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	2 467 697,18
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	2 467 697,18
Recettes réelles de fonctionnement	II	21 207 292,94
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	11,64

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUÉS À DES TIERS****IV****IV****IV****LISTE DES CONCOURS ATTRIBUÉS À DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL****ETAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL RESTANT À COURIR (IMMOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Credits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Credits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV**B8.2**

IV

B8.3

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés [1]					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1811-2-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Péodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,0
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,0
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,0
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,0
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,0

IV**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B8.5**

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N****B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	2,00	7,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
APPRENTIE - COMMUNICATION/CONSEIL	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	4,00	9,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	2,00	3,00	5,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
VACATAIRE		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10,00	6,00	16,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travail (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente tout le temps de travail = 0,8 ETPT

IV – ANNEXES**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N****B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR (1)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)					0,00	
Agents occupant un emploi non permanent (7)					0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,
TECH : Technique,
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain),
S Social,
MS : Méthodo-social,
MT : Médro-technique,
SP : Sportif,
CULT : Culturel,
ADM : Animation,
PUB : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Moitié du contrat [loi du 26 janvier 1984, modifiée] :
- 3-a : article 3, 1^{er} alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1 : absence de cadre exemplaire de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3 : emplois du secrétaire de traîne des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à 50 %.
 - 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-4 : changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée.
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recueillents directs sur emplois fonctionnels.
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabines.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (spécier).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détenion d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtes de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intérieure...).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT

B15.2

B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGETAIRE – DÉPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 016 372,13	1 647 081,13
1631 Emprunts obligataires		2 000 000,00	1 630 709,00
1641 Emprunts en euros		1 610 000,00	0,00
1643 Emprunts en devises		0,00	0,00
1644 Opérations afférentes à l'emprunt		0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor		0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes		390 000,00	377 087,08
1681 Autres emprunts		0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00	0,00
1687 Autres dettes		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		16 372,13	16 372,13
10... Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10... Versement de dotations, fonds divers et réserves			
139 Subr. invest. transférées coté résultat		16 372,13	16 372,13

Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 647 081,13	10 488 154,06	12 135 235,19

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV – ÉTATS ANNEXÉS			
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES		IV C1.2	
RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Credits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 591 372,13	2 125 640,4
Ressources propres externes de l'année (a)		1 430 000,00	1 432 560,1
10221 TLE		0,00	0,0
10222 FCTV/A		1 430 000,00	1 432 560,1
10226 Taxe d'aménagement (2)		0,00	0,0
10228 Autres fonds d'investissement		0,00	0,0
13146 Attributions compensation investissement		0,00	0,0
13156 Attributions compensation investissement		0,00	0,0
13246 Attributions compensation investissement		0,00	0,0
13256 Attributions compensation investissement		0,00	0,0
138 Autres subventions invest. non transf.		0,00	0,0
26... Participations et créances rattachées		0,00	0,0
27... Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 161 372,13	693 080,03
15... Provisions pour risques et charges			
169 Primes de remboursement des obligations		0,00	0,00
26... Participations et créances rattachées			
27... Autres immobilisations financières			
28... Amortissement des immobilisations			
28031 Frais d'études		45 034,12	45 034,12
28033 Frais d'insertion		108,00	108,00
281318 Autres bâtiments publics		172 944,62	172 944,62
281351 Bâtiments publics		5 972,66	5 972,66
28145 Construct ^e sol autrui - Installat ^e géné.		3 712,54	3 712,54
281532 Réseaux d'assainissement		2 059,33	2 059,33
281538 Autres réseaux		1 721,94	1 721,94
281558 Autres inst., matériel, outil, techniques		445 947,50	445 947,50
2818328 Autres matériels de transport		12 667,55	12 667,55
281838 Autre matériel informatique		1 292,55	1 292,55
281848 Autres matériels de bureau et mobiles		1 619,22	1 619,22
29... Dépréciations des immobilisations			
31... Matières premières (et fournitures) (4)			
33... En-cours de production de biens (4)			
35... Stocks de produits (4)			

SMIDDEV - Principal - CFU - 2023

AR Prefecture

083-258300581-20240223-DELIB2024_798-DE
Reçu le 28/02/2024

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 468 292,10	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 125 640,14	2 379 868,89	9 677 004,90	4 266 486,12

	Montant		
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II		12 135 235,19
Ressources propres disponibles	IV		18 449 000,05
Solde	V = IV - II (5)		6 313 764,86

(1) Les comptes 15, 169, 28, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 48 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retracant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N	Flux d'AP affectées dans l'année	AP affectées annulées	Stock d'AP affectées restant à financer	CP mandatés au budget de l'année N	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N
N°	Liberé			(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	N-3	N-2	N-1	N
	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D’ENGAGEMENT*	Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affection (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année réalisées au 01/01/N	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N	Flux d'AE affectées dans l'année	AE affectées annulées	Stock d'AE affectées restant à financer	CP mandatés au budget de l'année N	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N
Numéro	Libilité								
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	N-3	N-2	N-1	N
	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVÉES D'UNE AFFECTATION SPÉCIALE****ETAT DES RECETTES GREVÉES D'UNE AFFECTATION SPÉCIALE**

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à emploier au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à emploier au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à emploier au 31/12/N = reste à emploier au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

AR Prefecture

083-258300581-20240223-DELIB2024_798-DE
Reçu le 28/02/2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS À LA TVA ET NON ERIGÉS EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS À LA TVA ET NON ERIGÉS EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPÉENS

Cet état ne contient pas d'information.

IV

D5

D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l’article D. 4312-7

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV
D8

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE		ENS PRO		FORMATIONS CONTINUÉES		TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	

Etat des ressources de l'apprentissage

	RESSOURCES		MONTANT		%
	Année n	Année n-1	Année n	Année n-1	
1 ^{ère} section FN DMA			0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FN DMA			0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)			0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire			0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)			0,00	0,00	0,00
FSE			0,00	0,00	0,00
FEADER			0,00	0,00	0,00
FEOGA			0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)			0,00	0,00	0,00
Autres ressources			0,00	0,00	0,00
Total ressources externes			0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité			0,00	0,00	0,00
Total ressources s			0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 27 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-I du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)**

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Article (2)	Libellé (2)	DEPENSES (1)	Montant	IV
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			0,0	
Acquisitions d'immobilisations			0,0	
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)			0,0	
Autres dépenses éventuelles			0,0	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)			0,0	
	Total des dépenses réelles		0,0	
040	Opérations ordre transf. entre sections		0,0	
041	Opérations patrimoniales		0,0	
	Total des dépenses d'ordre		0,0	
	TOTAL GENERAL		0,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Article (2)	Libellé (2)	RECETTES (1)	Montant	IV
Souscription d'emprunts et dettes assimilées			0,00	
Dotations et subventions reçues			0,00	
Autres recettes éventuelles			0,00	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)			0,00	
	Total des recettes réelles		0,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections		0,00	
041	Opérations patrimoniales		0,00	
	Total des recettes d'ordre		0,00	
	TOTAL GENERAL		0,00	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqués par la collectivité ou l'établissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Article (2)	Libellé (2)	DEPENSES (1)	
			Montant
011	Charges à caractère général		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
	Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section		0,00
	Total des dépenses d'ordre		0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Article (2)	Libellé (2)	RECETTES (1)	
			Montant
Recettes issues de la TEOM			0,00
Dotations et participations reçues			0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles			0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
	Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section		0,00
	Total des recettes d'ordre		0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

S.Mi.D.D.E.V

SYNDICAT MIXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'EST-VAR
POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2024

Nombre de membres en exercice :	Date de publication :	Date d'envoi à la Préfecture :
12	28 FEV. 2024	28 FEV. 2024

Le vingt-trois février deux mille vingt-quatre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var pour le Traitement et la valorisation des déchets ménagers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Gilles LONGO, Président.

Date de convocation des délégués : le seize février deux mille vingt-quatre.

Présents :**Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :**

Monsieur Gilles LONGO, Président, Délégué titulaire

Madame Sylvie BLANC, 1^{ère} Vice-Présidente, Déléguée titulaire

Monsieur Gérard BONNAL, Délégué titulaire

Monsieur Bernard SABY, Délégué titulaire

Monsieur Charles MARCHAND, Délégué titulaire

Monsieur Yoann GNERUCCI, 2^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Madame Eve STEINMETZ, Déléguée suppléante

Communauté de Communes du Pays de Fayence :

Monsieur René BOUCHARD, 4^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Monsieur Jean-Yves HUET, Délégué titulaire

Représentées :

Madame Sonia LAUVARD, Déléguée titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Charles MARCHAND, Délégué titulaire

Madame Jacqueline SANCHEZ, Déléguée titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Gilles LONGO, Président

Absents excusés :**Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :**

Monsieur Jean-François MOISSIN, 3^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Monsieur Kader MERIMECHE, Délégué titulaire

Assistaient également à la séance :

Madame Natacha FLEURY, Directrice du SMIDDEV

Madame Nathalie LACUBE, Eco-conseillère du SMIDDEV

Madame Magali MERLINO, Rédacteur du SMIDDEV

Madame Audrey ARDOUVIN, Chargée de communication du SMIDDEV

Délibération n°2024/799 :

Débat d'Orientation Budgétaire – Présentation du rapport sur les orientations budgétaires -Exercice 2024.

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire – Présentation du rapport sur les orientations budgétaires -Exercice 2024.

Monsieur le Président expose :

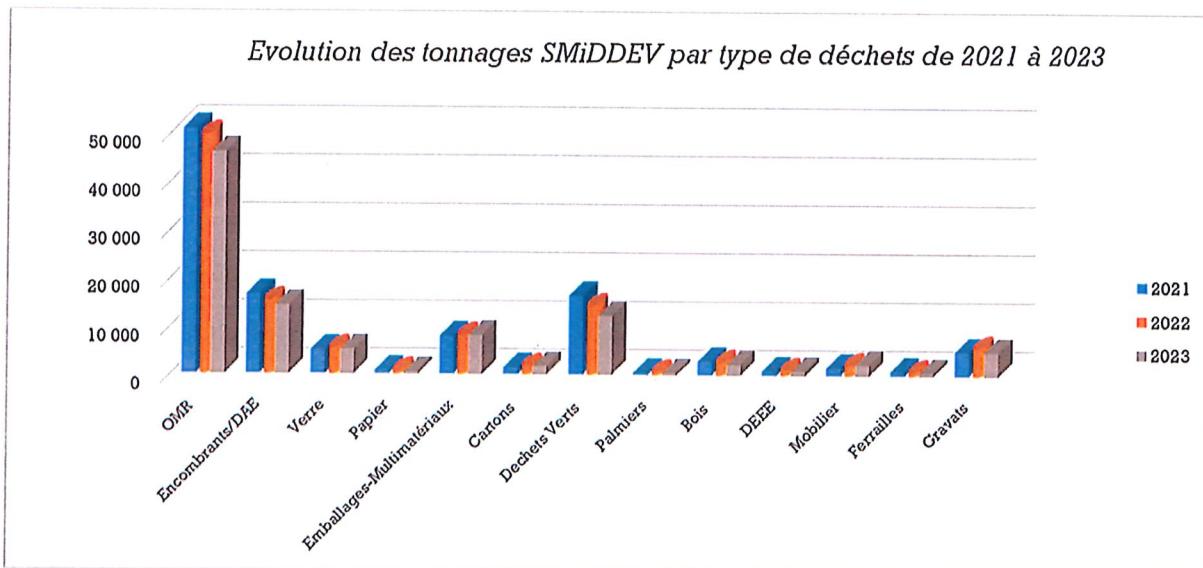
Conformément aux articles L2312-1 et D2312-3-A, il est présenté à l'assemblée délibérante, « un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à débat ». Le dispositif applicable à notre syndicat est, par assimilation, celui des communes de la strate 20 000 – 40 000 habitants (délibération n°2023/773 du 16/06/2023).

Ainsi, il est proposé au Comité Syndical le rapport suivant :

1) INFORMATIONS GENERALES

1.1 Traitements des déchets ménagers et assimilés - exercice 2023

En 2023, 99 110 tonnes de déchets ont été produites sur le territoire du SMIDDEV, ce qui représente une baisse de 7% (- 7 690 tonnes) par rapport à 2022. Cette baisse est principalement liée à la diminution des Ordures Ménagères Résiduelles, les OMR, (-7%, soit -3 390 tonnes) et des déchets collectés en déchèterie, triés et valorisés (-11%, soit -3 000 tonnes).



Les déchets des déchèteries (valorisables) dont la production a baissé entre 2022 et 2023, sont : les déchets verts (-13%), les gravats (-13%), les palmiers (-12%), le bois (-11%), les encombrants (-5%), les métaux (-5%). Une baisse de tonnage pour le papier (-30%) et le verre (-2%).

Par référence aux tonnages effectivement traités de janvier à décembre 2023, nous constatons, en comparaison avec 2022, les points suivants :

Le taux de valorisation du SMIDDEV pour 2023 est stable, à 54% (54% en 2022 et en 2021).

Notons que certains déchets issus de la déchèterie de Bagnols-en-Forêt, valorisables, notamment le verre (en 2023), les déchets verts, certains gravats, les métaux ou les cartons

collectés en colonnes d'apport volontaire à Bagnols-en-Forêt ne sont pas comptabilisés ; ils sont traités par la Communauté de Communes du Pays de Fayence. Le Syndicat a entrepris des démarches afin que la CCPF régularise cette situation.

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles a baissé de 7% par rapport à 2022.
Il atteint 45 936 tonnes (49 328 tonnes en 2022, 50 593 tonnes en 2021). Sur ces 45 936 tonnes, 722 tonnes, produites en novembre et décembre 2023, ont été valorisées à l'Unité de Valorisation Energétique du SITTOMAT à Toulon, réduisant ainsi la part de l'enfouissement.

Environ 950 tonnes de biodéchets des ménages ont été compostées et évitées en enfouissement par l'action des 6 400 foyers équipés de composteurs sur notre territoire (dont 780 nouveaux foyers équipés en 2023). Ce sont plus de 14% de biodéchets évités par rapport à 2022.

La quantité des encombrants et Déchets d'Activité Economique (D.A.E) traitée en 2023 reste importante : 14 292 tonnes, même si une baisse de 5% a été enregistrée par rapport à 2022 (15 091 tonnes).

Deux explications possibles à cette baisse :

- La qualité du tri du mobilier, qui continue à progresser dans toutes les déchèteries (+21%), ce qui permet de supposer qu'une grande partie du mobilier n'est pas passée dans la benne à encombrants, réduisant ainsi les coûts de traitement ;
- La mise en place de la filière gratuite de traitement des déchets du bâtiment (REP PMCB) chez certains distributeurs locaux depuis juillet 2023, qui a pu contribuer à transférer des tonnages auparavant déposés en déchèterie.

Sur ces tonnages d'encombrants et de DAE, une majorité a été recyclée (71% en valorisation matière, 19% en valorisation énergétique), soit au total 12 863 tonnes valorisées.

Une progression globale de la collecte sélective (verre – papiers – emballages) en 2023

:

- ✓ **Augmentation de la collecte des emballages et papiers collectés en « bacs jaunes » : +2% (+1% en 2022, +6% en 2021) ;**
- ✓ **Légère baisse de la collecte du verre : -2% (+6% en 2022, +13% en 2021), liée à une baisse de la production de St Raphaël (-4% par rapport à 2022) et aux tonnes de Bagnols en Forêt non livrées sur le compte du SMiDDEV de juin à décembre 2023 (-71% par rapport à 2022) ; En tenant compte des tonnages non livrés de Bagnols, la collecte du verre est en réalité stable.**
- ✓ **Diminution des tonnages issus de la collecte du papier en apport volontaire : -30% (-13% en 2022, +9% en 2021).** En 2023, la CCPF a retiré les bacs à papier de Bagnols en Forêt au profit d'une collecte des papiers en mélange avec les emballages, ce qui a fait baisser le taux de papier de 84% par rapport à 2022 sur cette commune. Les cinq communes d'ECAA ont également enregistré une diminution du tonnage de papier.

Une baisse générale et continue des tonnages de papier est constatée au niveau national. Des moyens doivent être déployés pour agir sur le tri et la collecte des papiers graphiques des établissements publics et autres professionnels, où se trouve l'essentiel des gisements.

La collecte des biodéchets triés au sein des cantines scolaires et centres de loisirs a repris à Roquebrune-sur-Argens. Le tonnage 2023 a donc augmenté de 12% par rapport à 2022.

Au total, 145 tonnes de biodéchets ont été collectées et valorisées en 2023, en provenance des collectes mises en place par Estérel Côte d'Azur Agglomération dans les écoles et établissements publics (106 tonnes en 2022).

Il convient de poursuivre les mesures mises en place pour soustraire les biodéchets des collectes de déchets ménagers résiduels, enfouis à l'ISDND des Lauriers. L'objectif National et Régional est la mise en place du tri à la source de tous les biodéchets avant 2024. Les arrêtés préfectoraux relatifs à l'ISDND du Vallon des Pins et à l'UVM rappellent cette obligation réglementaire.

Pour accompagner les collectivités membres vers cet objectif, le SMiDDEV a réalisé en 2023 une étude de faisabilité pour la réalisation d'une unité de traitement des biodéchets du territoire, et demande en 2024 les soutiens financiers de l'Etat et de la Région pour la réaliser. Il continue également le développement de ses opérations de prévention (acquisition de composteurs individuels et collectifs) et renforce sa démarche d'information/sensibilisation sur le thème des biodéchets et du compostage. Dans cette optique, le SMiDDEV est engagé auprès de la Région et de l'ADEME dans des actions échelonnées sur plusieurs années (plan local de prévention, contrat d'objectifs, appel à projet).

Bilan des collectes en déchèterie 2023 :

Les déchèteries ont collecté en 2023 plus de cartons, de mobilier et de déchets toxiques (DDS), mais moins de déchets verts, de gravats, de bois, de palmiers, de métaux et d'huiles minérales.

Les déchets verts constituent toujours le troisième déchet produit sur le territoire, après les ordures ménagères et les encombrants/DAE. **Le tonnage a encore baissé en 2023 : -13%** (-10% en 2022, -7% en 2021), soit 12 227 tonnes collectées en 2023 (14 081 tonnes en 2022), puis transformées en compost sur la plateforme du SMiDDEV à Puget sur Argens. Cette baisse des tonnages depuis 2021 s'explique principalement par les épisodes de sécheresse qui se sont amplifiés en 2023, réduisant le développement des végétaux et donc les tailles.

Le tonnage du bois a de nouveau baissé de 11 % (-11% en 2022). On peut supposer un meilleur tri des meubles en bois dans la benne à mobilier, réduisant ainsi les coûts de traitement.

Le tonnage des métaux continue à baisser : -5% (-18% en 2022, -17% en 2021), en lien notamment avec l'arrêt des collectes en déchèterie à Puget sur Argens depuis mars 2021. Il est toutefois constaté une baisse générale des tonnages de chaque déchèterie (608 tonnes en 2023 contre 640 tonnes en 2022).

Le tonnage global de déchets dangereux spécifiques (DDS ou toxiques) est en baisse : -8% en 2023 (+14% en 2022, +5% en 2021), avec toutefois une hausse des DDS du marché de traitement (hors éco-organisme).

Le tonnage de gravats a baissé de 13% (+14% en 2022, -9% en 2021). Cette baisse est probablement liée à une baisse des apports par les professionnels.

Le tonnage de mobilier est toujours en hausse (+11%). La hausse concerne toutes les déchèteries, mais en particulier celle de Fréjus (+22%), qui a amélioré son organisation. Les dépôts de mobilier dans les encombrants ont ainsi été réduits.

Le tonnage de carton continue de croître (+8% en 2023, +15% en 2022, +24% en 2021) avec le développement des achats en ligne et la multiplication des modes de collectes (en déchèteries, en porte à porte dans les parcs d'activités, en colonnes d'apports volontaires sur les voies publiques).

En conclusion, globalement, il est satisfaisant de constater la baisse de production des ordures ménagères et des déchets verts, et dans le même temps, une augmentation des collectes sélectives.

Il est nécessaire de poursuivre la réduction globale des tonnages déjà amorcée, tant au niveau des collectes auprès des habitants et professionnels, que des collectes en déchèteries communautaires.

En effet, les orientations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets imposent de **réduire de 10% la production de déchets entre 2015 et 2025**.

Pour le périmètre du SMIDDEV, cela signifie un **objectif de tonnage annuel pour 2025 de l'ordre de 97 000 tonnes**. Le défi est bientôt atteint, sachant qu'en 2023 le total de déchets produits est d'environ 99 110 tonnes.

Traitement des déchets ménagers et assimilés 2023										
2023			FREJUS	ST RAPHAEL	ROQUEBRUNE	PUGET	LES ADRETS	BAGNOLS	TOTAL	
Déchets traités issus des collectes en PAP et PAV	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	T	20 961	14 098	6 736	2 748	719	674	45 936	
		Coût TTC	2 645 996 €	1 775 585 €	848 433 €	346 099 €	90 591 €	84 847 €	5 791 552 €	
	DAE/encombrants	T	7 680	3 391	1 680	1 047	317	177	14 292	
		Coût TTC	1 446 043 €	628 877 €	313 001 €	193 125 €	59 218 €	32 202 €	2 672 466 €	
	VERRE	T	1 796	1 779	1 045	303	148	50	5 121	
		Coût TTC	24 089 €	23 848 €	14 015 €	4 066 €	1 979 €	660 €	68 665 €	
	PAPIER	T	62	273	48	41	8	8	439	
		Coût TTC	7 306 €	32 344 €	5 687 €	4 803 €	986 €	936 €	52 063 €	
	MULTIMAT (EMBALLAGES & PAPIERS)	T	3 609	2 511	1 228	579	112	101	8 140	
		Coût TTC	1 018 635 €	708 595 €	346 421 €	163 354 €	31 738 €	28 582 €	2 297 326 €	
	Biodéchets	T			21	12			33	
		Coût TTC			2 077 €	1 220 €			3 297 €	
Sous total traitement collectes PAP et PAV			5 142 089 €	3 169 250 €	1 529 635 €	712 667 €	184 512 €	147 236 €	10 885 369 €	
Déchets issus des déchèteries	Déchèteries		FREJUS	ST RAPHAEL	ROQUEBRUNE	PUGET	LES ADRETS	BAGNOLS	TOTAL	
	CARTONS	T	825	426	280	90	46	29	1 696	
		Coût TTC	32 577 €	16 844 €	11 068 €	3 575 €	1 813 €	1 138 €	67 014 €	
	GRAVATS	T	1 119	2 236	544	418	374	242	4 933	
		Coût TTC	56 121 €	143 011 €	5 426 €	14 964 €	9 092 €	3 125 €	231 741 €	
	BOIS	T	682	604	331	310	150	130	2 207	
		Coût TTC	49 681 €	43 965 €	24 103 €	22 596 €	10 923 €	9 494 €	160 761 €	
	Déchets Verts	T	4 762	4 652	1 688	531	593	0	12 227	
		Coût TTC	245 016 €	203 332 €	86 823 €	27 337 €	30 520 €	0 €	593 028 €	
	PALMIERS	T	175	127	41	36	20	0	400	
		Coût TTC	29 154 €	21 183 €	6 896 €	6 069 €	3 410 €	- €	66 713 €	
	D.D.S. (hors EcoDDS)	T	30	67	16	16	19	9	157	
		Coût TTC	44 193 €	65 291 €	19 595 €	19 595 €	20 682 €	15 984 €	185 339 €	
Sous total déchets déchèteries			456 741 €	493 626 €	153 911 €	94 135 €	76 440 €	29 741 €	1 304 595 €	
TOTAL GENERAL TTC			5 598 810 €	3 662 876 €	1 683 546 €	806 802 €	260 952 €	176 977 €	12 189 904 €	
					approximation sur la base d'une répartition 50/50 des coûts déchèterie Puget					

Les objectifs de la loi de « transition énergétique » et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, fixent le taux de déchets valorisés à atteindre à **65% en 2025**. En 2023, le taux de valorisation des déchets traités par le SMIDDEV est de 54%, à 11 points de l'objectif 2025. Les actions de prévention et de tri des déchets vont se poursuivre, conformément aux contrats d'objectifs et aux plans locaux de prévention des déchets.

1.2 Evolution des coûts de traitement entre 2022 et 2023 :

Le coût de traitement des déchets poursuit sa tendance à la hausse (+12%) malgré une diminution globale de la production de déchets.

Cette augmentation s'explique principalement par les facteurs suivants :

- L'**augmentation du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles, en lien direct avec la TGAP**, soit une augmentation sur l'année 2023 d'environ 1 000 000 € TTC (+21%) ; rappelons que la trajectoire de la TGAP doit fortement inciter à réduire les tonnages d'OMR.
- L'**augmentation des coûts unitaires de traitement**, notamment pour le marché de tri valorisation des encombrants (+ 300 000 € TTC en 2023) ;

2) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT****2.1.1 - Dépenses**

Définition, après ajustement, des charges prévisionnelles de fonctionnement, de gestion du Site de l'ISDND, de l'UVM et de traitement des déchets dont :

	2023	2024	
Maintenance du Site	3 000 000 €	2 700 000 €	+ 4.9%
Charges de traitement des déchets de toutes natures	11 800 000 €	13 000 000 €	
Charges locatives (Loyers des Sites de Bagnols-en-Forêt et de Puget-sur-Argens)	520 000 €	510 000 €	
Charges de fonctionnement annuelles du Syndicat (fournitures et prestations diverses, salaires, charges...)	1 800 000 €	1 800 000 €	
Frais financiers (emprunts Caisse des Dépôts et Consignation - Caisse d'Epargne – C.A)	1 000 000 €	1 000 000 €	
Total :	18 120 000 €	19 010 000 €	

2.1.2 – Recettes

	2023	2024	
Recettes issues de la facturation aux Collectivités associées du coût du traitement des déchets de toutes natures, ainsi que celles liées aux charges indirectes	15 000 000 €	16 500 000 €	+2.5%
Recettes clients ISDND / UVM	3 000 000 €	1 300 000 €	
Recettes issues des actions de recyclage, de communication et de soutien à la tonne triée	1 300 000 €	2 000 000 €	
Recettes repreneurs	500 000 €	500 000 €	
Total :	19 800 000 €	20 300 000 €	

Les recettes liées à la vente de matières recyclables et au soutien des éco organismes sont susceptibles de baisser à la suite de la mise en œuvre du seuil d'exclusion du service public de gestion des déchets des gros producteurs par Estérel Côte d'Azur Agglomération (seuil déjà en vigueur en Pays de Fayence).

Les charges de traitement sont en augmentation (+10% environ), principalement du fait de l'actualisation des prix en lien avec l'inflation (carburants, énergie, matières premières), mais aussi du fait de l'augmentation de la TGAP (qui passe à 63 € HT/T, soit une hausse de +21%).

Les charges générales sont contraintes au même niveau qu'en 2023.

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.1 – Dépenses

Poursuite des opérations engagées notamment :

- Opération 17 : Rehausse du Site 3

La réouverture de l'ISDND est effectuée depuis le 1^{er} janvier 2019. Après la réalisation des phases 1, 2 et 3, il convient de poursuivre la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 4 en 2024, suite à l'arrêté préfectoral complémentaire du 22/12/2023 autorisant la prolongation de l'exploitation.

Le report en reste à réaliser s'établit au 31/12/2023 à : 241 346,43 €.

- Opération 18 : Construction d'une unité de valorisation multifilières.

Marché notifié le 25 septembre 2019. Permis de construire obtenu le 17/12/2020. Arrêté préfectoral d'autorisation au titre des ICPE en date du 29 avril 2021. Début des travaux : 5 mai 2021. Mise en service industrielle, prévue initialement au 1^{er} semestre 2023, reportée au 2^e semestre 2024.

Le report en reste à réaliser s'établit au 31/12/2023 à : 8 585 174,51 €.

- Opération 20 : Contrôle technique interne et externe de la digue du bassin de retenue des lixiviats demandé par la DREAL. Arrêté Préfectoral du 3 décembre 2019.

Cette opération a nécessité la vidange de la retenue, laquelle a été effectuée fin 2023 ; l'opération se poursuit en 2024 avec le traitement des effluents issus des opération de pompage qui seront externalisés en site agréé, et avec l'inertage in situ des sédiments du fond de la lagune.

Le report en reste à réaliser s'établit au 31/12/2023 à : 1 187 476,57 €.

- Opération 21 : Extension de la plateforme de déchets verts de la Poudrière.

Travaux d'aménagement et d'amélioration internes au périmètre ICPE.

Le report en reste à réaliser s'établit au 31/12/2023 à : 69 440,43 €.

2.2.2 – Recettes

Les charges d'investissement seront financées par :

- Le prélèvement sur le résultat de fonctionnement,
- Le Fond de Compensation de la TVA 2022 à percevoir sur l'exercice 2024, qui est de 2 569 527,04€,
- La reprise des excédents,
- Des subventions d'investissement,
- D'autres sources en fonction de la nature des investissements, à déterminer ultérieurement.

Pour conclure, globalement les dépenses de fonctionnement du syndicat devraient évoluer à la hausse.

Les dépenses de fonctionnement relatives aux coûts de traitement des déchets de toutes natures peuvent varier en fonction de l'évolution des tonnages des déchets de toutes natures à traiter. Il est tenu compte d'une baisse d'environ 3% des tonnages en 2024 suite à la mise en œuvre d'un seuil d'exclusion des gros producteurs (+8000 litres/semaine) du service public de gestion des déchets décidé par Estérel Côte d'Azur Agglomération. Il est également pris en compte la montée en puissance du tri des biodéchets, principalement par compostage individuel ou collectif.

Pour 2024, la TGAP applicable aux tonnages enfouis est en hausse de +21%, à 63 € HT/T (elle était de 52 € HT/T en 2023, 45 € HT/T en 2022, 37 € HT/T en 2021 et 25 € HT/T en 2020), ce qui entraîne une hausse mécanique des charges de traitement.

Concernant les déchets recyclables, les dépenses devraient être stables par rapport à l'année précédente, en prenant en compte une baisse des tonnages liée à l'exclusion des gros producteurs (-3% environ) qui viendrait tempérer l'augmentation des coûts unitaires (actualisation des prix et nouveaux marchés).

Enfin, les dépenses liées à la maintenance du site de l'ISDND, peuvent varier selon la pluviométrie de l'année ; par conséquent, elles sont maintenues à un niveau prudentiel pour 2024.

En ce qui concerne les recettes, elles sont stables, avec une chute des recettes liées à la commercialisation des tonnages à l'ISDND des Lauriers, les capacités de stockage étant prioritairement affectées aux tonnages issus du Smiddev pour assurer la transition avec l'UVM. Cette baisse est en partie compensée par une hausse des recettes issues des soutiens versés par les éco organismes.

Les dépenses liées au traitement des déchets de toute nature peuvent être sensiblement diminuées par un certain nombre d'actions relevant de la compétence « collecte » des collectivités membres, telles que :

- La diminution des tonnages d'encombrants/DAE des professionnels pris en charge par la collectivité ;
- Le tri des encombrants des particuliers en déchèterie, selon les filières « REP » prises en charge directement par les éco organismes (déchets électroniques, électroménager, mobilier, articles de sports et loisirs, articles de jardinage et de bricolage...);
- Le développement de la collecte du papier, du verre et du carton sur des points judicieusement sélectionnés.
- Le développement du tri à la source des biodéchets.

2.3. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

2.3.1. Les niveaux d'épargnes

Le graphique suivant présente l'évolution des différents niveaux d'épargne (en milliers d'euros).

Les modalités de calcul ainsi que les éléments d'interprétations sont rappelés ci-après :

- Epargne de gestion = Différence entre recettes et dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. Indicateur de la santé financière, l'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. Elle s'assimile à la Capacité d'Autofinancement (CAF).
- Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.
- Le taux d'épargne brute = Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement. Il est exprimé en pourcentage. Le premier seuil de vigilance est atteint lorsque celui-ci est inférieur à 10%.
- Le ratio de désendettement = Encours de dette / épargne brute. Il est exprimé en années. Il est admis qu'un ratio inférieur à 10 est très satisfaisant.

Présentation des ratios (en milliers d'euros) :

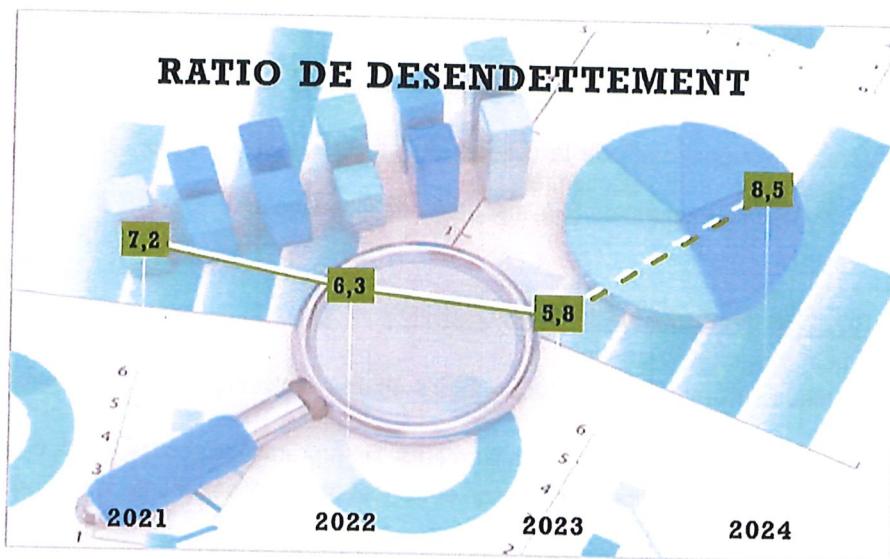
NB - Les prévisions 2024, difficiles à réaliser en raison des inconnues relatives à la mise en service de l'UVM, présentent un niveau de recettes volontairement pessimiste.

	2021	2022	2023	2024
RECETTES REELLES	17 875	22 116	21 207	20 300
DEPENSES REELLES	12 499	16 217	15 025	16 300
CHARGES D'INTERETS	151	360	637	1 000
EPARGNE DE GESTION	5 527	6 259	6 819	5 000
EPARGNE BRUTE	5 376	5 899	6 182	4 000
TAUX EPARGNE BRUTE	30%	27%	29%	20%
ANNUITE CAPITAL	1 280	1 846	1 630	1 600
EPARGNE NETTE	4 096	4 053	4 552	2 400
ENCOURS DE DETTE	38 789	37 343	35 712	34 100
RATIO DE DESendettement	7,2	6,3	5,8	8,5

Les éléments présentés démontrent une **solide santé financière**.
Les indicateurs sont tous à des niveaux très satisfaisants.



Evolution du ratio de désendettement, de 2021 à 2023 ainsi qu'une tendance 2024 :

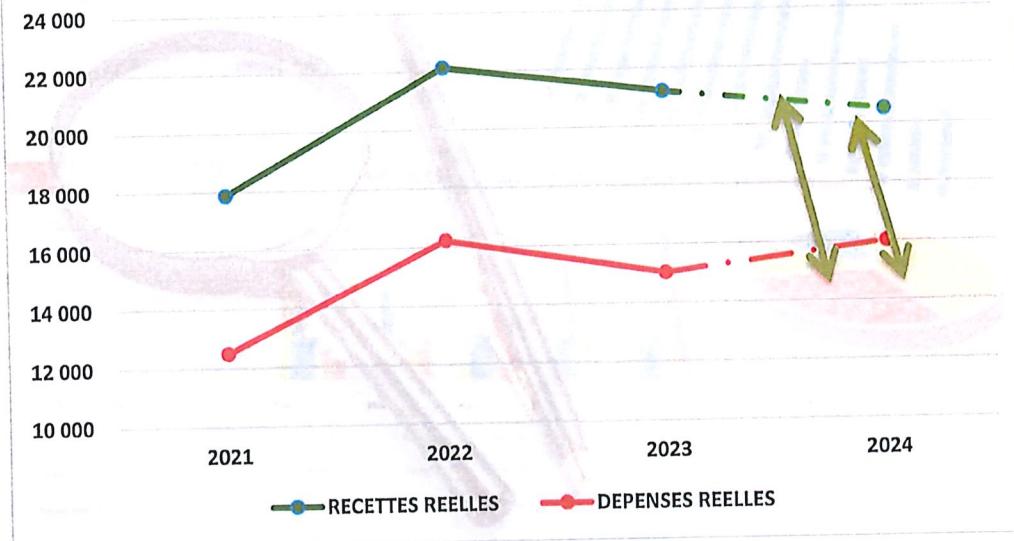


Le ratio 2023 exprime que le syndicat, en mettant l'intégralité de son épargne brute au profit du remboursement de sa dette, mettrait 5.8 ans à l'éteindre.

2.3.2. L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement

Le graphique suivant présente la dynamique des dépenses et recettes de fonctionnement du syndicat. L'écart, matérialisé par des flèches vertes met en évidence la capacité élevée du syndicat à financer ses investissements et à rembourser ses emprunts.

Evolution des dépenses et recettes (en Milliers d'€ - Fonct. uniquement)



2.4. LA DETTE

Encours de la dette au 01.01.2024 :

N° emprunt	Objet	Prêteur	Montant	TAUX	K 2024	I 2024
A1015684	COUVERTURE ET ETANCHEIFICATION DU SITE 1	CAISSE D'EPARGNE	500 000,00 €	FIXE		
A1015685	OUVRAGES PLATEFORME DE DECHETS VERTS	CAISSE D'EPARGNE	353 000,00 €	FIXE		
A1016077	ACQUISITION DE LOCAUX A USAGE DE BUREAUX	CAISSE D'EPARGNE	500 000,00 €	FIXE		
A1019304	MULTIFILIERES ISDND LES LAURIERS	CAISSE D'EPARGNE	7 000 000,00 €	LIVRETA		
102800	MULTIFILIERE ISDND LES LAURIERS - 13M€	CAISSE DES DEPOTS	13 000 000,00 €	LIVRETA		
5113086	PLATEFORME DES DECHETS VERTS SITE LA POUDRIERE	CAISSE DES DEPOTS	352 000,00 €	LIVRETA		
5113105	ETANCHEIFICATION SITE 1 ISDND LES LAURIERS	CAISSE DES DEPOTS	1 000 000,00 €	LIVRETA		
5113106	RETENUE DES EAUX PLUVIALES ISDND LES LAURIERS	CAISSE DES DEPOTS	2 000 000,00 €	LIVRETA		
5187916	INFRASTRUCTURE DE VALORISATION DES DECHETS	CAISSE DES DEPOTS	2 800 000,00 €	LIVRETA		
601335301	TRAVAUX ISDND LES LAURIERS COUVERTURES SITES 2 ET 3	CREDIT AGRICOLE	2 800 000,00 €	FIXE		
601511100	REHAUSSE DU SITE 3 DE L'ISDND LES LAURIERS	CREDIT AGRICOLE	300 000,00 €	FIXE		
601913378	COUVERTURE DES SITES 2 ET 3 / ISDND LES LAURIERS	CREDIT AGRICOLE	620 000,00 €	FIXE		
602057256	CONFORMITE DE LA DIGUE DE LA LAGUNE A LIXIVIATS	CREDIT AGRICOLE	1 600 000,00 €	FIXE		
602267504	MULTIFILIERES ISDND LES LAURIERS	CREDIT AGRICOLE	9 000 000,00 €	FIXE		
<u>ANNUITE 2024 --></u>					1 604 640,00 €	1 025 140,00 €
					<u>2 629 780,00 €</u>	

Capital initial	41 825 000,00 €	Capital	34 151 265,00 €
Total Intérêts	20 213 143,00 €	Interets	16 986 114,00 €

Désormais assimilé à une commune de la strate démographique 20000-40000 habitants, le Président du SMIDDEV doit présenter au conseil syndical les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel ainsi qu'à la durée effective du travail.

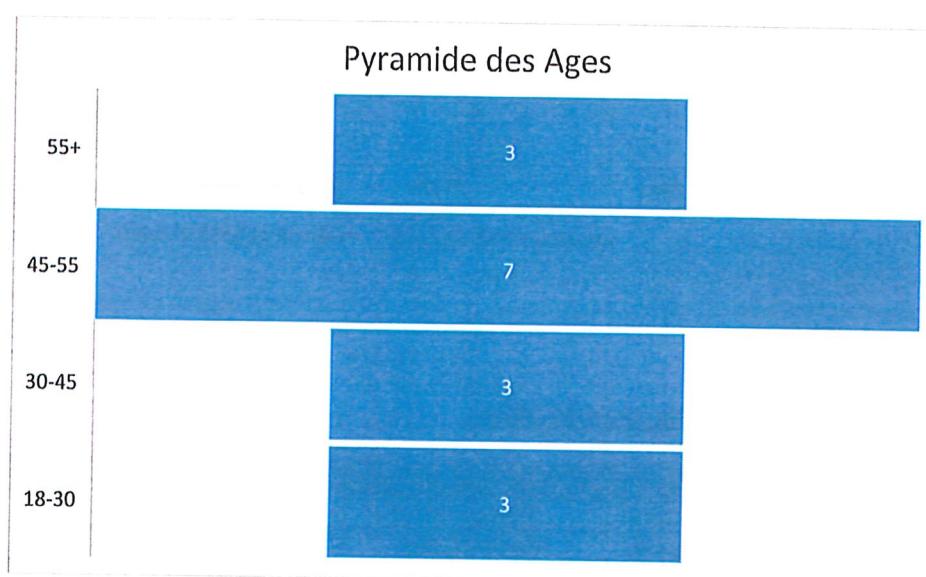
Ces éléments seront présentés ci-après dans le chapitre « Tableau de bord des ressources humaines ».

3) TABLEAU DE BORD DES RESSOURCES HUMAINES (2023-2024)**3.1 Structure des effectifs**

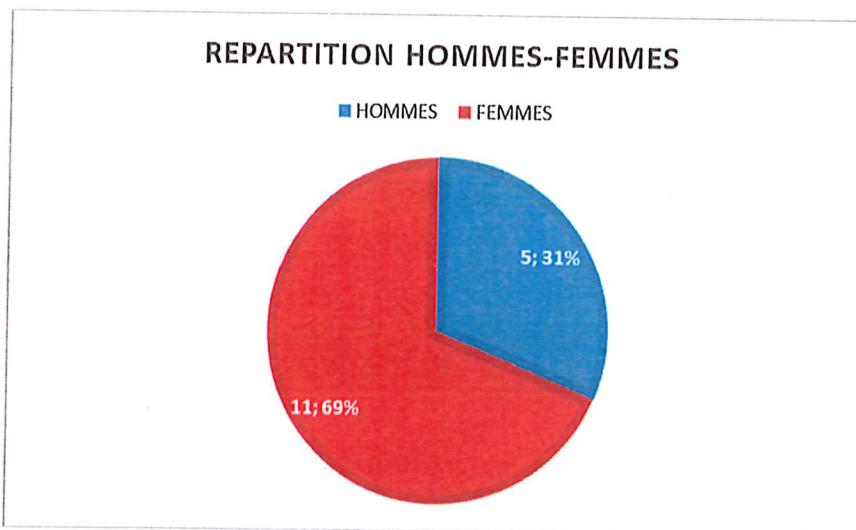
Le syndicat emploie 16 agents, 13 titulaires de la fonction publique territoriale, 1 contractuel (Contrat de projet), un vacataire et un apprenti.

Parmi les titulaires, 6 appartiennent à la filière administrative, 7 à la filière technique. 8 appartiennent à la catégorie C, 2 à la catégorie B et 3 à la catégorie A.

En moyenne, un agent du SMIDDEV a 46.3 ans.



70% des agents du SMIDDEV sont des femmes, 30% des hommes. En moyenne une femme est rémunérée 45 781€ bruts par an contre 34 814€ pour un homme (-24%).



3.2. Temps de Travail

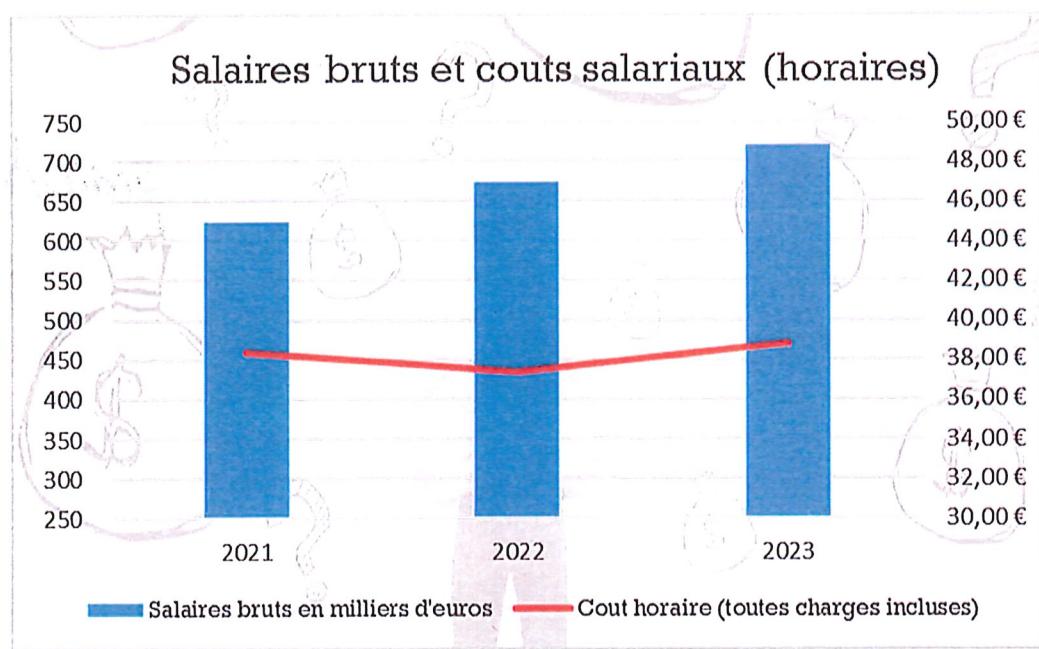
Au SMiDDEV, le temps de travail hebdomadaire est fixé à 35h00.

Depuis le 1^{er} juillet 2023 date de l'adoption du protocole relatif au temps de travail, un agent à temps complet travaille sur un rythme de 37h30 / semaine et obtient, en contrepartie, 15 jours de RTT.

Au 1^{er} janvier 2024, 3 agents sont à temps partiel 80% sur autorisation soit 19% de l'effectif et un agent est à temps non complet (<50%) soit 6% de l'effectif.

3.3. Dépenses de personnel

Toutes rémunérations confondues (élus/fonctionnaires/contractuels/autres), les couts salariaux horaires et salaires bruts sont les suivants :



L'évolution des salaires est en adéquation avec le glissement vieillissement technicité (GVT). Le cout horaire moyen reste, quant à lui, stable.

Conformément à l'article D.2312-3-C du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'orientation budgétaire est mis à disposition du public au siège du Syndicat, dans les quinze jours suivants la tenue du débat. Le public est avisé de cette mise à disposition par tout moyen.

o o
o

Le Comité Syndical :

Ouï l'exposé qui précède,

Après en avoir débattu,

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire tel que prévu à l'article L2312-1 du CGCT.

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var.

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 23 février 2024.

*Pour extrait certifié conforme
A Fréjus, le 23 février 2024*

*Le Président,
Gilles LONGO*



S.Mi.D.D.E.V

SYNDICAT MIXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'EST-VAR
POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2024

Nombre de membres en exercice :	Date de publication :	Date d'envoi à la Préfecture :
12	28 FEV. 2024	28 FEV. 2024

Le vingt-trois février deux mille vingt-quatre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var pour le Traitement et la valorisation des déchets ménagers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Gilles LONGO, Président.

Date de convocation des délégués : le seize février deux mille vingt-quatre.

Présents :Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :

Monsieur Gilles LONGO, Président, Délégué titulaire

Madame Sylvie BLANC, 1^{ère} Vice-Présidente, Déléguée titulaire

Monsieur Gérard BONNAL, Délégué titulaire

Monsieur Bernard SABY, Délégué titulaire

Monsieur Charles MARCHAND, Délégué titulaire

Monsieur Yoann GNERUCCI, 2^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Madame Eve STEINMETZ, Déléguée suppléante

Communauté de Communes du Pays de Fayence :

Monsieur René BOUCHARD, 4^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Monsieur Jean-Yves HUET, Délégué titulaire

Représentées :

Madame Sonia LAUVARD, Déléguée titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Charles MARCHAND, Délégué titulaire

Madame Jacqueline SANCHEZ, Déléguée titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Gilles LONGO, Président

Absents excusés :Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :

Monsieur Jean-François MOISSIN, 3^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Monsieur Kader MERIMECHE, Délégué titulaire

Assistaient également à la séance :

Madame Natacha FLEURY, Directrice du SMIDDEV

Madame Nathalie LACUBE, Eco-conseillère du SMIDDEV

Madame Magali MERLINO, Rédacteur du SMIDDEV

Madame Audrey ARDOUVIN, Chargée de communication du SMIDDEV

Délibération n°2024/800 :

Plateforme de compostage de la Poudrière : modification du coût de traitement des déchets verts.

Objet : Plateforme de compostage de la Poudrière : modification du coût de traitement des déchets verts.

Monsieur le Président expose :

Depuis le 01/07/2020, la totalité des déchets verts issus des déchèteries du territoire du SMIDDEV (16 000 tonnes annuelles en moyenne, en baisse) peut être traitée sur la plateforme de compostage de la Poudrière à Puget-sur-Argens, suite à l'arrêté préfectoral du 17/03/2020 qui a permis d'augmenter la capacité de l'installation.

Par délibération du 14/12/2022, le comité syndical avait approuvé une tarification pour le traitement des déchets verts. Compte tenu du contexte économique actuel, qui impacte notamment l'évolution des coûts du marché d'exploitation de la plateforme, il convient de réévaluer ce prix.

Il est instauré un tarif différencié selon la qualité du broyage des déchets verts entrants (broyage fin : 50 à 150 mm et broyage grossier : autres sections).

Les prix évoluent de la manière suivante :

	Prix moyen de traitement à la tonne en € TTC :		
	Déchets verts broyés	Déchets verts broyés (broyage fin – maille 50 à 150 mm)	Déchets verts bruts (non broyés)
Ancien tarif (14.12.2022)	42,90 €	x	51,45 €
Nouveau tarif à partir du 01/03/2024	50,42 €	42,82 €	56,96 €

◦◦◦

Le Comité Syndical :

Ouï l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la tarification pour le traitement des déchets verts telle que proposée :

- Traitement des déchets verts broyés : 50,42 € TTC/tonne.
- Traitement des déchets verts broyés fins (maille 50 à 150 mm) : 42,82 € TTC/tonne.
- Traitement des déchets verts bruts : 56,96 € TTC/tonne.

Et ce à compter du 01/03/2024.

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var.

AINSII fait et délibéré à Fréjus, le 23 février 2024.

Pour extrait certifié conforme
A Fréjus, le 23 février 2024

Le President,
Gilles LONGO



Annexe 1 : détail du calcul du prix de traitement des déchets verts

Prix de traitement "poudrière"			
	déchets verts broyés	déchets verts broyés (broyage fin)	déchets verts bruts
Traitemennt de 15 000 tonnes de déchets verts € TTC	316 500,00 €	202 500,00 €	414 600,00 €
forfait exploitation annuel	245 388,78 €	245 388,78 €	245 388,78 €
loyer annuel	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
amortissement des équipements sur 10 ans	70 500,00 €	70 500,00 €	70 500,00 €
Amortissement des travaux d'extension sur 10 ans	48 950,00 €	48 950,00 €	48 950,00 €
amortissement travaux adduction eau sur 10 ans	11 487,00 €	11 487,00 €	11 487,00 €
TOTAL € TTC	756 338,78 €	642 338,78 €	854 438,78 €
TOTAL € TTC à la tonne	50,42 €	42,82 €	56,96 €

prix de traitement à la tonne en € TTC :		
déchets verts broyés	déchets verts broyés (broyage fin)	déchets verts bruts
50,42 €	42,82 €	56,96 €

AR Prefecture

083-258300581-20240223-DELIB2024_800-DE
Reçu le 28/02/2024

S.Mi.D.D.E.V

**SYNDICAT MIXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'EST-VAR
POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2024

Nombre de membres en exercice :	Date de publication :	Date d'envoi à la Préfecture :
12	28 FEV. 2024	28 FEV. 2024

Le vingt-trois février deux mille vingt-quatre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var pour le Traitement et la valorisation des déchets ménagers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Gilles LONGO, Président.

Date de convocation des délégués : le seize février deux mille vingt-quatre.

Présents :

Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :

Monsieur Gilles LONGO, Président, Délégué titulaire

Madame Sylvie BLANC, 1^{ère} Vice-Présidente, Déléguée titulaire

Monsieur Gérard BONNAL, Délégué titulaire

Monsieur Bernard SABY, Délégué titulaire

Monsieur Charles MARCHAND, Délégué titulaire

Monsieur Yoann GNERUCCI, 2^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Madame Eve STEINMETZ, Déléguée suppléante

Communauté de Communes du Pays de Fayence :

Monsieur René BOUCHARD, 4^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Monsieur Jean-Yves HUET, Délégué titulaire

Représentées :

Madame Sonia LAUVARD, Déléguée titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Charles MARCHAND, Délégué titulaire

Madame Jacqueline SANCHEZ, Déléguée titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Gilles LONGO, Président

Absents excusés :

Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :

Monsieur Jean-François MOISSIN, 3^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Monsieur Kader MERIMECHE, Délégué titulaire

Assistaient également à la séance :

Madame Natacha FLEURY, Directrice du SMIDDEV

Madame Nathalie LACUBE, Eco-conseillère du SMIDDEV

Madame Magali MERLINO, Rédacteur du SMIDDEV

Madame Audrey ARDOUVIN, Chargée de communication du SMIDDEV

Délibération n°2024/801 :

*Marché Public Global de Performance pour la conception, la construction,
l'exploitation et la maintenance de l'Unité de Valorisation Multifilières pour le
traitement des déchets ménagers et assimilés du SMIDDEV - Avenant n°2 portant
modification de l'article 4.3.2 du CCAP : « échéancier de paiement ».*

Objet : Marché Public Global de Performance pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de l'Unité de Valorisation Multifilières pour le traitement des déchets ménagers et assimilés du SMIDDEV - Avenant n°2 portant modification de l'article 4.3.2 du CCAP : « échéancier de paiement ».

Monsieur le Président expose :

L'article 4.3.2 du C.C.A.P. définit l'échéancier de paiement tout au long de la construction de l'ouvrage jusqu'à sa mise en service.

Il se décompose en 4 chapitres :

- Etudes générales,
- Etudes détaillées et suivi de chantier d'exécution,
- Travaux – terrassements, VRD, génie civil et ouvrages de bâtiment,
- Travaux – équipements.

Par avenant n°1 signé le 17.12.2020 et validé en Comité Syndical du 20.10.2020, l'échéancier du quatrième chapitre a été adapté, en prenant en considération l'état d'avancement de la fabrication des équipements techniques.

S'agissant des deuxième et troisième chapitres, compte tenu du sinistre survenu le 26.04.2022 sur le mur de soutènement Est du chantier de l'UVM, ayant impacté sensiblement le planning de travaux et la coordination des différents intervenants, il est proposé de modifier l'échéancier de manière àachever les travaux dans des conditions optimisées :

Echéancier actuel :

Etudes détaillées et suivi de chantier d'exécution :

- 60% à la remise des documents demandés,
- 70% sur remise de la spécification technique particulière (STP) de commande et de la lettre d'accompagnement des équipements,
- 75% à la remise du DOE et des documents de conduite et d'exploitation des installations,
- 80% au passage en MSI,
- 95% à la réception à l'issue de la mise en service industrielle (MSI),
- 100% à la levée de toutes les réserves.

Terrassements, VRD, génie civil et ouvrages de bâtiment :

- 75 % à l'avancement mensuel,
- 80 % après la levée des réserves du CAT,
- 95 % à la réception à l'issue de la mise en service industrielle (MSI),
- 100 % à la levée de toutes les réserves.

Echéancier modifié proposé :

Etudes détaillées et suivi de chantier d'exécution :

- 75% à la remise des documents demandés,
- 80% sur remise de la spécification technique particulière (STP) de commande et de la lettre d'accompagnement des équipements,
- 85% à la remise du DOE et des documents de conduite et d'exploitation des installations,
- 90% au passage en MSI,
- 95% à la réception à l'issue de la mise en service industrielle (MSI),
- 100% à la levée de toutes les réserves.

Terrassements, VRD, génie civil et ouvrages de bâtiment :

- 95 % à l'avancement mensuel,
 - 96 % après la levée des réserves du CAT,
 - 97 % à la réception à l'issue de la mise en service industrielle (MSI),
 - 100 % à la levée de toutes les réserves.
-

Le Comité Syndical :

Vu le Code de la commande publique,

Où l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AGREE l'échéancier modifié tel que proposé,

AUTORISE le Président du SMiDDEV à signer tous documents afférents à cette décision.

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var.

AINSII fait et délibéré à Fréjus, le 23 février 2024.

*Pour extrait certifié conforme
A Fréjus, le 23 février 2024*

*Le Président,
Gilles LONGO*



AR Prefecture

083-258300581-20240223-DELIB2024_801-DE
Reçu le 28/02/2024

S.Mi.D.D.E.V

SYNDICAT MIXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'EST-VAR
POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2024

Nombre de membres en exercice :	Date de publication :	Date d'envoi à la Préfecture :
12	28 FEV. 2024	28 FEV. 2024

Le vingt-trois février deux mille vingt-quatre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var pour le Traitement et la valorisation des déchets ménagers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Gilles LONGO, Président.
Date de convocation des délégués : le seize février deux mille vingt-quatre.

Présents :Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :

Monsieur Gilles LONGO, Président, Délégué titulaire

Madame Sylvie BLANC, 1^{ère} Vice-Présidente, Déléguée titulaire

Monsieur Gérard BONNAL, Délégué titulaire

Monsieur Bernard SABY, Délégué titulaire

Monsieur Charles MARCHAND, Délégué titulaire

Monsieur Yoann GNERUCCI, 2^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Madame Eve STEINMETZ, Déléguée suppléante

Communauté de Communes du Pays de Fayence :Monsieur René BOUCHARD, 4^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Monsieur Jean-Yves HUET, Délégué titulaire

Représentées :

Madame Sonia LAUVARD, Déléguée titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Charles MARCHAND, Délégué titulaire

Madame Jacqueline SANCHEZ, Déléguée titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Gilles LONGO, Président

Absents excusés :Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :Monsieur Jean-François MOISSIN, 3^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Monsieur Kader MERIMECHE, Délégué titulaire

Assistaient également à la séance :

Madame Natacha FLEURY, Directrice du SMIDDEV

Madame Nathalie LACUBE, Eco-conseillère du SMIDDEV

Madame Magali MERLINO, Rédacteur du SMIDDEV

Madame Audrey ARDOUVIN, Chargée de communication du SMIDDEV

Délibération n°2024/802 :

Création d'une installation de valorisation des biodéchets par compostage – Demande d'aide financière à la Région Sud PACA.

Objet : Création d'une installation de valorisation des biodéchets par compostage – Demande d'aide financière à la Région Sud PACA.

Monsieur le Président expose :

Un habitant du SMIDDEV produit chaque année 380 kg d'ordures ménagères, dont environ 95 kg de biodéchets (ces chiffres incluent également les déchets assimilés, notamment les petits restaurants ou biodéchets professionnels qui sont collectés dans le cadre du service public de collecte des OMR).

En 2023, sur les 45 936 tonnes d'OMR produites, on estime à 11 500 tonnes annuelles le gisement des biodéchets du territoire du SMIDDEV, dont environ 4 000 tonnes de déchets de jardins.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire – dite AGEC- impose la généralisation du tri à la source des biodéchets en 2024. C'est pourquoi le SMIDDEV s'est engagé dans des actions pour le traitement, la prévention et le tri des biodéchets sur son territoire de compétence.

Sa candidature à l'appel à projets lancé par la Région Sud PACA et l'ADEME sur la mise en place du tri à la source et la valorisation des biodéchets a été retenue en 2021. La mise en œuvre des actions relevant de sa compétence a débuté en 2022, avec les soutiens financiers de la Région et de l'ADEME.

L'une de ces actions était l'étude technico-économique, préalable à l'investissement d'une installation de valorisation des biodéchets.

La conclusion de l'étude réalisée par le bureau d'études SOLER-IDE de 2022 à 2023 permet au SMIDDEV d'envisager l'aménagement d'une installation de compostage des biodéchets d'une capacité de 10 000 tonnes, dont 5 000 tonnes de biodéchets alimentaires et 5 000 tonnes de broyats de déchets verts issus de la plateforme de compostage de la poudrière.

Les coûts d'investissements ont été estimés à 1 490 000 € HT, prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et équipements compris. Le coût de traitement d'une tonne de biodéchet sur ce type d'installation serait estimé à 70 € HT/T.

L'aboutissement de ce projet permettrait de :

- Réduire les quantités de déchets enfouis et améliorer le taux de déchets recyclés. En 2023, près de 55% des déchets du territoire ont été valorisés. Or, 65% devront être valorisés en 2025 ;
- Diminuer le coût de traitement des déchets (lié notamment à la hausse de la TGAP) ;
- Diminuer la part de déchets putrescibles dans les OMR (amélioration de la gestion de la future installation de valorisation multifilières et de l'ISDND) ;
- Devenir un territoire pilote en matière de gestion des biodéchets.

Les travaux de l'installation de compostage des biodéchets pourraient débuter en 2025 ou 2026, selon les délais d'instruction administrative.

Le plan de financement prévisionnel proposé par le SMIDDEV à la Région est le suivant :

Dépense Totale : 1 490 000 € HT
Etudes-AMO, travaux et équipements

Dépense totale : 1 788 000 € TTC

SMIDDEV 453 500 €

Région 500 000 €

Fonds vert 834 500 €

Il est proposé de s'engager dans les opérations de réalisation d'une installation de valorisation des biodéchets par compostage sur le territoire de compétence du SMiDDEV, et de solliciter la subvention indiquée dans le plan de financement auprès de la Région Sud PACA.

o
o o

Le Comité Syndical :

Ouï l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE :

- Le principe de réalisation d'une installation de valorisation des biodéchets par compostage sur le territoire de compétence du SMiDDEV,
- La demande de subvention auprès de la Région Sud PACA pour la réalisation d'une installation de valorisation des biodéchets par compostage,

AUTORISE son Président du SMiDDEV à signer tous documents afférents à cette décision.

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var.

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 23 février 2024.

Pour extrait certifié conforme
A Fréjus, le 23 février 2024

*Le Président,
Gilles LONGO*



AR Prefecture

083-258300581-20240223-DELIB2024_802-DE
Reçu le 28/02/2024

S.Mi.D.D.E.V

SYNDICAT MIXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'EST-VAR
POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2024

Nombre de membres en exercice :	Date de publication :	Date d'envoi à la Préfecture :
12	28 FEV. 2024	28 FEV. 2024

Le vingt-trois février deux mille vingt-quatre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var pour le Traitement et la valorisation des déchets ménagers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Gilles LONGO, Président.

Date de convocation des délégués : le seize février deux mille vingt-quatre.

Présents :Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :

Monsieur Gilles LONGO, Président, Délégué titulaire

Madame Sylvie BLANC, 1^{ère} Vice-Présidente, Déléguée titulaire

Monsieur Gérard BONNAL, Délégué titulaire

Monsieur Bernard SABY, Délégué titulaire

Monsieur Charles MARCHAND, Délégué titulaire

Monsieur Yoann GNERUCCI, 2^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Madame Eve STEINMETZ, Déléguée suppléante

Communauté de Communes du Pays de Fayence :

Monsieur René BOUCHARD, 4^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Monsieur Jean-Yves HUET, Délégué titulaire

Représentées :

Madame Sonia LAUVARD, Déléguée titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Charles MARCHAND, Délégué titulaire

Madame Jacqueline SANCHEZ, Déléguée titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Gilles LONGO, Président

Absents excusés :Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :

Monsieur Jean-François MOISSIN, 3^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Monsieur Kader MERIMECHE, Délégué titulaire

Assistaient également à la séance :

Madame Natacha FLEURY, Directrice du SMIDDEV

Madame Nathalie LACUBE, Eco-conseillère du SMIDDEV

Madame Magali MERLINO, Rédacteur du SMIDDEV

Madame Audrey ARDOUVIN, Chargée de communication du SMIDDEV

Délibération n°2024/803 :

Création d'une installation de valorisation des biodéchets par compostage – Demande d'aide financière à l'Etat au titre du Fonds vert.

Objet : Crédit d'une installation de valorisation des biodéchets par compostage – Demande d'aide financière à l'Etat au titre du Fonds vert.

Monsieur le Président expose :

Un habitant du SMIDDEV produit chaque année 380 kg d'ordures ménagères, dont environ 95 kg de biodéchets (ces chiffres incluent également les déchets assimilés, notamment les petits restaurants ou biodéchets professionnels qui sont collectés dans le cadre du service public de collecte des OMR).

En 2023, sur les 45 936 tonnes d'OMR produites, on estime à 11 500 tonnes annuelles le gisement des biodéchets du territoire du SMIDDEV, dont environ 4 000 tonnes de déchets de jardins.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire – dite AGEC- impose la généralisation du tri à la source des biodéchets en 2024. C'est pourquoi le SMIDDEV s'est engagé dans des actions pour le traitement, la prévention et le tri des biodéchets sur son territoire de compétence.

Sa candidature à l'appel à projets lancé par la Région et l'ADEME sur la mise en place du tri à la source et la valorisation des biodéchets, a été retenue en 2021.

La mise en œuvre des actions relevant de sa compétence a débuté en 2022, avec les soutiens financiers de la Région et de l'ADEME.

L'une de ces actions était l'étude technico-économique, préalable à l'investissement d'une installation de valorisation des biodéchets.

La conclusion de l'étude réalisée par le bureau d'études SOLER-IDE de 2022 à 2023 permet au SMIDDEV d'envisager l'aménagement d'une installation de compostage des biodéchets d'une capacité de 10 000 tonnes, dont 5 000 tonnes de biodéchets alimentaires et 5 000 tonnes de broyats de déchets verts issus de la plateforme de compostage de la poudrière.

Les coûts d'investissements ont été estimés à 1 788 000 € HT, prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et équipements compris. Le coût de traitement d'une tonne de biodéchet sur ce type d'installation serait estimé à 70 € HT/T.

L'aboutissement de ce projet permettrait de :

- Réduire les quantités de déchets enfouis et améliorer le taux de déchets recyclés. En 2023, près de 55% des déchets du territoire ont été valorisés. Or, 65% devront être valorisés en 2025 ;
- Diminuer le coût de traitement des déchets (lié notamment à la hausse de la TGAP) ;
- Diminuer la part de déchets putrescibles dans les OMR (amélioration de la gestion de la future installation de valorisation multifilières et de l'ISDND) ;
- Devenir un territoire pilote en matière de gestion des biodéchets.

Les travaux de l'installation de compostage des biodéchets pourraient débuter en 2025 ou 2026, selon les délais d'instruction administrative.

Le plan de financement prévisionnel proposé par le SMIDDEV est le suivant :

Dépense Totale :	1 490 000 € HT	Dépense totale : 1 788 000 € TTC
Etudes-AMO, travaux et équipements		SMIDDEV 453 500 €
		Région 500 000 €
		Fonds vert 834 500 €

Il est proposé de s'engager dans les opérations de réalisation d'une installation de valorisation des biodéchets par compostage sur le territoire de compétence du SMiDDEV, et de solliciter un financement de l'Etat au titre du Fonds Vert biodéchets.

o
o o

Le Comité Syndical :

Où l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE :

- Le principe de réalisation d'une installation de valorisation des biodéchets par compostage sur le territoire de compétence du SMiDDEV,
- La demande de soutien financier de l'Etat au titre du Fonds vert biodéchets, telle que présentée.

AUTORISE son Président du SMiDDEV à signer tous documents afférents à cette décision.

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var.

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 23 février 2024.

*Pour extrait certifié conforme
A Fréjus, le 23 février 2024*

*Le Président,
Gilles LONGO*



AR Prefecture

083-258300581-20240223-DELIB2024_803-DE
Reçu le 28/02/2024